

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2014-07-07

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 19 h le 7 juillet 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Patrick Clowery, Guy Larkin et Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

**EST AUSSI PRÉSENTE** Madame Liane Breton, directrice générale.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2014
4. Suites au procès-verbal du 2 juin 2014
5. Adoption du procès-verbal du 17 juin 2014
6. Suites au procès-verbal du 17 juin 2014
7. Période de questions des citoyens et visiteurs
8. Adoption du règlement n° 2014-16 CCU
9. Dépôt de la situation financière au 30 juin 2014
10. Engagement des animatrices du camp de jour 2014
11. PIIA, 183 rue des Méandres
12. PIIA, 1300 chemin Capelton
13. Avis de motion règlement n° 2014-15
14. Adoption du premier projet règlement n° 2014-15 pour les normes de construction
15. Avis de motion règlement n° 2014-17
16. Adoption du premier projet règlement n° 2014-17 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08
17. Entente avec Groupe Hatley
18. Frais de parcs et terrains de jeux Groupe Hatley
19. Adoption des comptes à payer
20. Correspondance
21. Divers
22. Clôture de la séance

14-07-07.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

14-07-07.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.03

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 2 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.04

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014**

Aucune suite

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-07-07.05

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2014**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance du 17 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.06

### **SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2014**

Aucune suite

14-07-07.07

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

Monsieur Bruce Kirby aimerait que les adresses partout dans le Canton soient comme celles de Compton donc toutes identiques et ainsi conformes pour les départements d'incendie.

Monsieur Mario Brisebois demande s'il y a des problèmes au niveau du nouveau bâtiment multifonctionnel et si oui, il aurait aimé être informé lors des séances du conseil et non dans les journaux. Il demande les coûts du mur coupe feu et la réponse est environ 80 000 \$ le tout à part égale avec Groupe Hatley inc.

Il demande si le jumelage avec North Hatley est vrai et la réponse est non.

Monsieur Jonathan Fortier demande quelles sont les dépenses pour la fête familiale et la réponse est 11 612 \$ pour un budget de 12 000 \$. Il aimerait que le tout soit subventionné par des dons et non par les taxes des citoyens.

Monsieur Fortier demande à quel moment la municipalité complètera les acquisitions pour le chemin Hatley Acres et la réponse est lundi prochain le 14 juillet nous appelons tous ceux qui n'ont pas signés et la municipalité donnera cinq (5) jours pour recevoir les signatures, et par la suite, nous allons en expropriation pour tous ceux qui n'ont pas signé.

14-07-07.08

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-16 RELATIF AU CCU**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de changer, de préciser les fonctions, devoirs, pouvoirs ainsi que les règles de régie interne de ce comité;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 2 juin 2014;

#### **PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement 2014-16 relatif à la composition du comité consultatif d'urbanisme.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.09

### **DEPÔT DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN**

La directrice générale dépose les états actuels de la situation financière.

14-07-07.10

### **ENGAGEMENT DES ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2014**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de faire l'animation du camp de jour 2014;

**ATTENDU QU'**il y a eu six (6) entrevues pour deux (2) postes d'animatrices;

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

**ATTENDU QU'**une des animatrices de l'an dernier, soit Laurence Carbonneau, revient cette année;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU DE** nommer Mesdames Roxanne Beaunoir, Charlotte Milot au poste d'animatrices du camp de jour 2014 ainsi que Madame Laurence Carbonneau pour la période d'été 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.11

**PIIA, 183, RUE DES MÉANDRES**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot n° 4 982 035 ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'une résidence située au 183, rue des Méandres;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de permis de construction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.12

**PIIA, 1300 CHEMIN CAPELTON**

**ATTENDU QUE** les propriétaires du lot n° 4 204 157 ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire située au 1300, chemin Capelton;

**ATTENDU QUE** le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

**ATTENDU QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QU'À** la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de construction d'un bâtiment accessoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.13

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-15**

**GUY LARKIN** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-15 relatif aux normes de construction. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-07-07.14

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2014-15**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2014-15 modifiant le règlement relatif aux normes de construction n° 2000-10. Une assemblée de consultation sera tenue le 30 juillet 2014 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.15

### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-17**

**PATRICK CLOWERY** donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-17 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-07-07.16

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2014-17**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2014-17 modifiant le règlement de zonage n° 2000-08. Une assemblée de consultation sera tenue le 30 juillet 2014 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement n° 2014-17.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.17

### **ENTENTE GROUPE HATLEY**

**ATTENDU QU'**à la suite de certaines modifications requises quant à l'acquisition du bâtiment multifonctionnel sis au 4785 chemin Capelton;

**ATTENDU QUE** le Canton de Hatley est propriétaire d'une partie de la bâtisse et d'une partie du terrain situés au 4785, chemin Capelton tel qu'il apparaît dans l'acte notarié sous le numéro quatre mille six cent quatre-vingt-quatorze (4 694) des minutes de Me François Sylvestre du 6 décembre 2013;

**ATTENDU QU'IL** est requis d'avoir une entente administrative notariée suite aux changements de limites de propriété ainsi que différents éléments non spécifiés dans l'acte de vente;

**ATTENDU QUE** cette entente se veut sur plusieurs volets;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit mandater les signataires pour cette entente à intervenir entre elle et le Groupe Hatley;

#### **PAR CONSÉQUENT**

#### **IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent à ce dossier.

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité mandate le notaire Me Alexandre Ruel de la firme Fredette, Gauvreau à préparer cette entente notariée pour et au nom de la municipalité et que les frais notariés relatifs à ce dossier sont à la charge de la municipalité et du Groupe Hatley inc. à parts égales.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-07-07.18

### **FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX - GROUPE HATLEY**

**ATTENDU QU'**une demande de lotissement pour le projet *Groupe Hatley inc.* a été faite;

**ATTENDU QUE** le règlement de lotissement prévoit 10 % de la superficie du terrain prévu pour le développement représentant 13 040 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU QUE** le conseil doit statuer si les 10 % de frais de parcs et terrains de jeux seront pris en acquisition de terrain;

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité accepte la proposition des promoteurs du projet *Groupe Hatley inc.* concernant les frais de parcs et terrains de jeux soit 10 % de superficie de terrain représentant 13 040 m<sup>2</sup>;

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité mandate Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.19

### **ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

*La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal*

<b>NOS CHÈQUES FOURNISSEURS</b>	<b>MONTANT</b>
201400417 à 201400579	458 713,59 \$
Salaires juin 2014	26 818,86 \$

**PAR CONSÉQUENT**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN**

**ET RÉSOLU QUE** la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 7 juillet 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

14-07-07.20

### **CORRESPONDANCE**

MAMOT Reconduction de la taxe d'accise de 2014 à 2018  
Lettre de la famille Scowen  
Remerciement Les Enfants de la Terre

14-07-07.21

**DIVERS**  
Aucun point apporté

14-07-07.22

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 19 h 33.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale